

Enregistré au Greffe le :

- 8 NOV. 2021

Chambre régionale des comptes de Bretagne
A l'attention de Mme la Présidente
3, rue Robert d'Arbrissel – CS 64231
35 042 RENNES Cedex

Emetteur : Le Maire
Réf int. : GGI/MM/ELG/2021/11/04

Objet : Réponse au rapport d'observations définitives portant sur les exercices 2015 et suivants

Madame la Présidente,

Par un courriel en date du 8 octobre 2021, vous avez bien voulu me transmettre votre rapport d'observations définitives concernant la gestion de la commune d'Elven au cours des exercices 2015 et suivants.

Si je tiens à souligner la qualité des échanges lors des différentes venues des auditeurs, je déplore toutefois qu'une partie de nos réponses aux observations provisoires n'ait pas été retenue, notamment sur certains points factuels. Je me permets donc ici de réitérer mes précisions :

- Partie 2.1 : aucune délibération portant sur l'attribution des marchés n'a été prise. Les documents constituant les dossiers de marché sont des Décisions du Maire (prise dans le cadre de ses délégations).
- Partie 3.1 : le pôle social est constitué du CCAS et du SAAD et est sous la responsabilité de la Directrice du CCAS, il est donc normal que celui soit placé sous l'autorité directe du maire.
- Partie 6.2 : le second investissement structurant porte sur la construction d'un ALSH et l'agrandissement de l'école publique Descartes (construction de trois nouvelles salles de classe).

Cela étant rappelé, j'ai par ailleurs porter une attention particulière aux recommandations et analyses que vous avez formulées. Bien que plusieurs points positifs soient relevés par la Chambre (rémunération, temps de travail, commande publique), certaines analyses me sont apparues injustes et erronées. Celles-ci concernent notamment :

- La gestion des emprunts : Il convient de mettre en exergue combien cette gestion a souffert d'un lourd héritage, très largement rappelé par la Chambre. Aussi, dans le rapport est fait grief d'une « opération de sécurisation [des emprunts toxiques] partielle réalisée sous la pression » et « d'une passivité » de la commune.

Il est évident qu'avant d'engager ce type d'opération, la nouvelle municipalité a dû prendre connaissance et mesurer l'ampleur des difficultés et des risques. Ce temps pour la prise en main du dossier a certes concordé avec le retournement accru de la conjoncture conduisant à une renégociation contrainte. Toutefois, le résultat *in fine* reste la sécurisation de la dette et des économies financières pour la commune.



La commune n'a par ailleurs pas attendu les recommandations de la Chambre pour engager la renégociation de son emprunt en francs suisses ayant abouti à un remboursement anticipé le 25 mai dernier. Les premières démarches ont ainsi été engagées en juillet 2020 à l'annonce de la disparition du cours de référence pour le taux d'intérêt, le LIBOR.

Il en est de même pour le fonds commun de placement, mobilisé pour ce remboursement anticipé. La commune avait ainsi sollicité dès 2019 la Trésorerie afin de connaître les modalités de rachat de titres.

Enfin, la Chambre enjoint la commune à étudier la renégociation de son encours de dette car elle « estime » que la commune conserve des marges de manœuvre. Nos démarches ont clairement démontré que si ces renégociations permettaient effectivement un taux d'intérêt inférieur, l'augmentation du capital restant dû (lié aux indemnités de remboursement anticipé) annihilerait les effets de taux.

- La gestion budgétaire et prospective : la gestion de la commune est réalisée en « bon père de famille », au profit des administrés. Malgré une capacité d'endettement nulle, plusieurs projets structurants ont émergé depuis 2015 et d'autres verront le jour à l'avenir. Jusqu'à aujourd'hui, ces projets ont été extrêmement bien subventionnés. Cette réalité n'est pas immuable.

Par ailleurs, la prospective s'inscrit aujourd'hui dans un contexte très incertain : crise sanitaire, financement du plan national de relance, déficit accru du budget de l'Etat, élaboration du pacte de gouvernance au niveau intercommunal avec un volet pacte financier et fiscal, impact de la disparition de la taxe d'habitation, etc. Bien que les perspectives dressées par la Chambre soient flatteuses les éléments ci-dessus évoqués invitent à modérer les résultats obtenus.

Le développement de la commune impose des équipements afin de répondre aux besoins de la population. Les projets ne manquent donc pas et la levée de l'impôt est pleinement justifiée.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Gérard GICQUEL
Le Maire

